

REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

- **CONTRIBUER A LA DECARBONATION DU TRANSPORT FLUVIAL ET MARITIME COTIER PAR LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE PROPULSION BIOGNC/GNC OU EN HYBRIDE ELEC / BIOGNC**

- **DATE D'OUVERTURE DES CANDIDATURES :** 29/04/2022

- **DATE DE FERMETURE DES CANDIDATURES :** 31/08/2022

- **LAUREATS :** OCTOBRE 2022

- **VERSION :** V1

Contact GRDF (pour tout renseignement) :

corinne.cacheux@grdf.fr

arancha.boden@grdf.fr

- **AUTEURS :** Antoine Jabet / Corinne Cacheux / Arancha Boden

SOMMAIRE

■	CONTEXTE	3
■	OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS	3
■	PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS	4
■	DOTATION DE L'APPEL À PROJETS	4
■	SÉLECTION DES LAURÉATS	5
■	CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
■	CONFIDENTIALITÉ DES ÉTUDES	5
■	PROCESSUS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE	6
■	CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES	6

Contexte

Avec son projet d'entreprise « Vert l'Avenir », GRDF inscrit le verdissement du gaz comme fer de lance de sa stratégie. Elle s'appuie sur plusieurs modes de production de gaz vert (méthanisation, gazéification et méthanation). A ce jour la méthanisation est un procédé mature utilisant des déchets et de la biomasse (comme les déchets de poissons et les boues de dragage) pour produire une énergie renouvelable et fortement décarbonée.

Utilisé depuis plus de 25 ans dans le domaine routier (bus, car, poids lourds, VUL), le BioGNV/GNV (**Gaz Naturel Véhicule**) est de plus en plus plébiscité pour ses qualités techniques, économiques et environnementales. En plus de réduire drastiquement les émissions de polluants locaux, le BioGNV permet d'atteindre des réductions d'émission de gaz à effet de serre aussi performantes voire meilleures que de l'électricité en analyse cycle de vie (ACV).

Ces performances intéressent des acteurs du fluvial et de maritime côtier qui voient dans le BioGNV un moyen de décarboner efficacement.

Aujourd'hui, le BioGNV est reconnu comme carburant alternatif pour le fluvial sous sa forme liquide et nécessite une dérogation pour sa forme comprimée ; des actions sont en cours au pour inscrire le BioGNC/GNC (**Gaz Naturel Comprimé**) dans la réglementation française et européenne (ES-TRIN).

Des dispositions fiscales ont également été inscrites dans la Loi de Finances 2022 en permettant un suramortissement pour la solution GNC/BioGNC dans le fluvial. Aussi, le 23 février 2022, un arrêté a été publié permettant l'utilisation de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les remotorisations ou en motorisation hybride des bateaux de navigation intérieure.

GRDF souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets pour accélérer le développement de la filière du BioGNC/GNC dans le secteur fluvial et maritime côtier. Cet appel à projets est lancé dans le cadre des actions de R&D.

Objectifs de l'Appel à projets

Cet appel à projet a pour objectifs :

- 1) d'accompagner les projets à concrétiser leurs premières phases d'étude via une aide financière.
- 2) d'accroître la connaissance sur le GNC et BioGNC comme solution pour la mobilité en milieu fluvial et côtier.
- 3) favoriser les actions de transfert technologique adaptées pour ce segment.

Périmètre de l'Appel à Projets

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises du secteur fluvial ou côtier propriétaire et/ou exploitant des bateaux ou des navires (restant dans un périmètre d'action côtier), intéressés ou ayant engagés une réflexion de rétrofit ou de construction de bateau neuf avec une propulsion BioGNC ou hybride électrique / BioGNC.

Il est important de préciser que cet appel à projets concerne les bateaux navigants en fluvial ou les navires opérant en maritime côtier sur la **France Métropolitaine**.

Etudes pouvant bénéficier du soutien financier

L'appel à projets couvre l'ensemble des études amonts en lien avec une propulsion BioGNC tels que, et de manière non exhaustive, des études de préfaçabilité, des études d'analyse de risque HAZID nécessaires pour l'obtention de dérogations (Zone restreinte, CCNR...), des études avant-projet et des études d'avitaillement au GNC.



Ce dispositif d'aide est complémentaire à l'aide disponible via le PAMI de VNF. Ce protocole d'aide financière peut être mobilisé par le candidat (par exemple pour des études énergétique). Les demandes sont à déposer jusqu'au 31 août 2022.

Dotation de l'Appel à Projets

GRDF prévoit un budget de 100.000 € avec un objectif de 5 lauréats.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement financier sous la forme de **financement des études**.

Le montant d'aide sera calculé en fonction du montant de l'étude et de la taille de l'entreprise.

Le montant d'aide par projet sera calculé selon le devis et la taille de l'entreprise :

- Jusqu'à 70% de l'étude pour les Petites entreprises
< 50 personnes et CA/Total du bilan annuel < 10.000.000€
- Jusqu'à 60% de l'étude pour les Moyennes Entreprises
< 250 personnes et CA < 50.000.000€ ou total du bilan annuel < 43 .000.000€
- Jusqu'à 50% de l'étude pour les Grandes entreprises
> 250 personnes ou CA > 50.000.000€ ou total du bilan annuel > 43 .000.000€

Les conditions de paiement seront les suivantes :

- 30% à la commande de l'étude.
- 70% à la réception de l'étude finalisée.

Le paiement aura lieu 60 jours après réception de facture.

La date limite pour la réception des études étant le 31^{er} juillet 2023.

Sélection des Lauréats

Les dossiers de candidature seront traités de façon indépendante, sous réserve de candidatures respectant les critères de sélection.

Le comité de sélection de candidatures sera composé par des membres de l'ADEME, de VNF et d'une équipe multidisciplinaire de GRDF.

GRDF se réserve la possibilité d'annuler, de déclarer déserte ou revoir à la hausse la dotation de cet appel à projets, dans la limite de 150.000 €.

Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé d'un document de libre format qui comprendra a minima :

- Présentation des porteurs du projet
- Présentation du projet
- Organisation du projet : budget, planning, livrables
- Caractéristiques du bateau/navire : plan, caractéristiques moteurs, autonomie nécessaire et contraintes d'exploitations
- Analyses des risques et opportunités associés au projet
- Cahier des charges et devis des études sur lesquels le financement est attendu
- Tout document susceptible de soutenir votre candidature (voir critères de sélection)



Le dossier de candidature est à envoyer sous la forme d'un fichier unique ou d'un dossier compressé. Pour une bonne gestion des candidatures, les fichiers sont à nommer avec un titre explicite et commençant par le nom du projet.

Confidentialité des études

GRDF conserve le droit de valoriser les résultats de ces études pour de futurs projets dans le respect de la confidentialité des données transmises par le lauréat.

En fonction du niveau de confidentialité des projets portés par les candidats, GRDF s'accordera avec le(s) lauréat(s) sur le niveau de communication et de partage auprès de la filière.

Processus de dépôt de candidature

La candidature se fait directement via le site internet GRDF <https://innovation.grdf.fr/>.
Téléversez votre dossier de candidature dans le second volet du formulaire

Remplir le formulaire :

- a. Premier volet : point de contact
- b. Second volet : le projet ou votre activité + téléversement du dossier de candidature
- c. Troisième volet : comment vous avez connu l'AAP



Prêtez attention au bandeau affiché lors de la validation de votre formulaire, il confirme la bonne réception de votre dossier par GRDF.

Seules les candidatures réceptionnées sur le site internet dédié aux appels à projets de GRDF (innovation.grdf.fr) et envoyées dans le délai imparti (31 août 2022, 23h59) seront prises en compte.

Critères de sélection des candidatures

Les critères ci-dessous seront appréciés dans la candidature afin d'établir le ou les lauréats.

CRITERES PRINCIPAUX	
Qualité de la réponse et adéquation du projet vis-à-vis des objectifs de l'appel à projets	Nouveaux projets permettant d'accélérer le développement de la filière du BioGNC/GNC dans le secteur fluvial et côtier
Contribution au verdissement de la flotte, performance environnementale	Une évaluation du gain en termes d'émissions GES, autres polluants, nuisances sonores,... par rapport au Diesel ou au carburant utilisé actuellement est attendue.
Répliquabilité de la solution	Seront fortement valorisés tous les éléments mettant en lumière des potentialités de répliquabilité de l'étude pour d'autres bateaux/navires (type de bateau, implémentation d'une solution technologique, standardisation du rétrofit, cas d'usage commun, filière d'approvisionnement mutualisée, chaîne logistique intégrée avec d'autres usages...)
Expérience des acteurs	Démontrer que le candidat et ses partenaires ont de l'expérience et du savoir-faire dans l'activité fluviale/côtière. Connaissance de la motorisation au GNC et en hybridation électrique.

OPTIONNELS	<u>Les éléments apportés sur ces critères seront valorisés sans être obligatoires pour le dépôt du dossier de candidature</u>
Synergies identifiées	Les synergies avec des projets existants seront valorisées (projets de territoire, transfert technologie routier/fluvial, circuit de logistique, projets de méthanisation, stations d'avitaillement...)
Potentiel d'image du GNC/ BioGNC	Contributions à l'élargissement de la base de connaissances techniques, environnementales, économiques, sur l'emploi locale pour la filière seront très favorablement valorisées. Le potentiel du projet à faire référence dans le secteur et la velléité du candidat à communiquer sur la réalisation de l'étude
Innovation	Le caractère innovant du projet sera valorisé.
Connaissance de l'énergétique du bateau/navire	La connaissance et mise à disposition de l'énergétique du bateau/navire (consommation instantanée, puissance délivrée, part des auxiliaires...) est un avantage qui permettra de mieux appréhender l'étude. Si l'énergétique n'a pas encore été réalisée et que le candidat a postulé au PAMI, il pourra le préciser et apporter des preuves de sa réalisation prochaine même après présentation de sa candidature (sa réalisation devra être faite sur 2021).